



Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 1^{er} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois de Juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoint* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, Mme GOURDON Marie, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. AOUSTIN Yann, *conseiller municipal*, à M. GIL Miguel
- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*, à Mme JOUAN Christine
- Mme CHRÉTIEN Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. MARIANDE Franck

Convocation 25 juin 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 3 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 14 septembre 2026

N°2026/VII/06

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – 10600 COMMUNE – RELAMPING PLACE MONPROFIT ET IMPUTATION CAUTION

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Le Siéml a réalisé une étude de l'éclairage public de la Commune et a relevé un certain nombre de points lumineux vétustes et énergivores, fonctionnant avec des ballons fluos ou des ampoules à sodium haute pression, technologies qui ne sont désormais plus produites. Afin de conserver un éclairage public efficace, il est proposé un remplacement secteur par secteur sur plusieurs années, en démarrant par un remplacement des lampes situées place Monprofit. Le Siéml a relevé 21 points lumineux de plus de 15 ans et/ou de plus de 150 W pour un coût de travaux estimé à 39.600 €. La participation de la Commune s'élèverait à 65 % du coût des travaux, soit environ 25.740 €. Ces travaux n'ayant pas été inscrits au budget primitif 2026, il est proposé de voter une décision modificative du budget afin de pouvoir engager ces travaux dès cette année.

Par ailleurs, suite au retour de la Trésorerie, il convient de corriger l'imputation du règlement de la caution pour le prêt effectué par la boulangerie Florella.

En conséquence, M. le Maire propose le vote du virement de crédits ci-après :

Décision modificative n°2 (virement de crédit)

Description : RELAMPING PLACE MONPROFIT ET IMPUTATON CAUTION

date de délibération : 01/07/2026

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 65 65182 020		56 500,00	MISE EN JEU DE LA GARANTIE
D F 68 6865 020	56 500,00		DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES
D I 21 21534 119 510 /57	26 000,00		RESEAUX D'ELECTRIFICATION
D I 23 2313 OPNI 020		26 000,00	CONSTRUCTIONS

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	26 000,00	56 500,00
	Réductions	26 000,00	56 500,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	82 500,00
Solde Réductions	82 500,00
Ouv. - Réd.	

Délibération

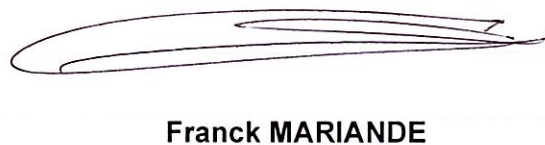
Le Conseil municipal à la majorité (5 abstentions) :

- ✓ Approuve la décision modificative n°2 du budget principal.

Le Maire,


 Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,


 Franck MARIANDE